

GROS PLAN SUR...

La composition de « la poubelle GRISE »

Depuis la loi Grenelle en 2009, le SITOM et ses collectivités adhérentes se sont engagés dans différentes actions pour réduire les déchets ménagers tels que le compostage, la promotion du Gourmet Bag, la distribution de stop-pub... En 2018, le tonnage d'Ordures Ménagères (OM) collecté sur le territoire est estimé à 24.160 tonnes, soit une diminution de 10% depuis 2008. Les Ordures Ménagères, jetés dans les conteneurs avec une signalétique de couleur grise, sont ensuite incinérées à l'usine d'incinération.

Des campagnes de caractérisations ont été réalisées afin de **connaître la composition des Ordures Ménagères**. La première a eu lieu en 2012 et a été renouvelée en 2018.

Les objectifs de ces caractérisations sont de :

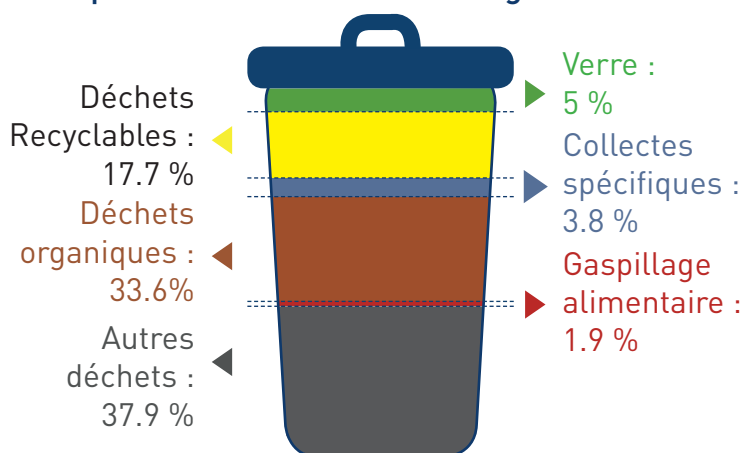
- Estimer le gisement de Recyclables non triés,
- Estimer le gisement de biodéchets pouvant être valorisés,
- Evaluer l'impact des actions menées depuis 2012 pour mieux orienter nos démarches d'amélioration du tri et de réduction,
- Déterminer l'impact de l'activité touristique.



Pour tenir compte des **variations liées aux périodes touristiques**, la campagne de caractérisation s'est déroulée sur une année complète : deux prélèvements en haute saison (été et hiver), et un prélèvement en basse saison.

Pour être représentatif du territoire, les échantillons ont été prélevés sur **différents secteurs** : centre-ville (Sallanches), stations touristiques importantes (Chamonix), stations villages (Val d'Arly) et communes semi-urbaines (Passy).

Composition des Ordures Ménagères en 2018 :



Quelles évolutions depuis 2012 ?

Nous remarquons une amélioration globale par rapport à 2012 : la **quantité de déchets Recyclables et de textiles a diminué** dans les Ordures Ménagères. Il reste cependant 1516 Tonnes de papiers dans le bac d'OM. Le tri des Recyclables est moins bien effectué en période estivale.

Une **baisse de la quantité des déchets organiques** est également constatée grâce notamment aux actions d'accompagnement au compostage (vente de composteurs, installations de composteurs collectifs...).

1 210 TONNES

de bouteilles en verre sont encore jetées dans les Ordures Ménagères

SEULS 36.2 %

des plastiques recyclables sont triés dans le bac jaune pour être recyclés

1 870 TONNES

de mouchoirs et essuis-tout en papier dans les OM pourraient être compostés



LE RECYCLAGE DU PAPIER...

Une nouvelle page qui se tourne



On peut recycler les enveloppes à fenêtre plastifiée ?

VRAI. La petite surface en plastique ne gêne pas le recyclage de votre enveloppe. Elle sera retirée à l'usine de recyclage comme d'autres petits éléments étrangers (agrafes, spirales...).

Les films en plastique qui entourent les prospectus se recyclent ?

FAUX. Sur le territoire du SITOM, seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclent. Il est donc important d'ôter le film plastique des prospectus avant de déposer les papiers dans le conteneurs des Recyclables. Le film va aux Ordures Ménagères.

Les papiers cadeaux sont à mettre dans les Ordures Ménagères ?

FAUX. Le papier cadeau se recycle, comme tous les papiers propres. Même dans l'euphorie des fêtes, pensez à les déposer dans le bac des Recyclables.



Le papier n'existe pas à l'état naturel. La fabrication du papier nécessite de la fibre végétale : **la cellulose**, qui compose la paroi des cellules des arbres. Les procédés de fabrication du papier consistent à séparer ces fibres de cellulose pour en faire de la pâte à papier. Le bois utilisé pour fabriquer du papier

provient le plus souvent des chutes de production de scieries ou du bois issus de l'entretien des forêts.

Il est également possible de fabriquer du papier avec... du papier ! Le recyclage donne une seconde vie à la matière. Tous les papiers jetés dans le conteneurs des déchets Recyclables sont envoyés au centre de tri. Une fois triés et expédiés en papeteries, une pâte à papier est produite en récupérant les fibres de cellulose des feuilles. Ces fibres sont alors nettoyées de toutes impuretés (colles, encres...).

Les fibres de papier peuvent être recyclées jusqu'à six fois. Recycler permet d'**économiser des ressources** (cela demande trois fois moins d'énergie, trois fois moins d'eau et jusqu'à 30 % de CO2 de moins).



La certification PEFC atteste de la gestion durable de la forêt. Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers) ainsi que par les entreprises de la filière forêt-bois-papier.

Elle assure un suivi de la matière bois à chaque étape de transformation et de commercialisation et garantit que le produit final s'inscrit dans **une démarche de gestion durable de la forêt.**



A VOS AGENDAS ! LES PORTES OUVERTES, C'EST CETTE ANNÉE

Le SITOM organise ses portes ouvertes du **15 au 18 Mai 2019** en collaboration avec le personnel de la SET Mont-Blanc.

Le programme de ses journées sera rythmé par des visites de l'usine d'incinération, des ateliers pratiques ainsi que des expositions.

Des nouveautés seront également à découvrir lors de ses portes ouvertes. Toutes les informations seront disponibles prochainement sur notre site internet.

